

Marcoussis, le 25 novembre 2009

AVIS HEBDOMADAIRE n° 879

<p align="center">GRIPPE A-H1N1 COMPETITIONS FEDERALES</p>

Lors de sa réunion du 20 novembre 2009 à Paris, le Comité Directeur de la FFR a décidé, pour les compétitions gérées par la Fédération (Fédérale 1, Fédérale 2, Espoirs, Reichel A, Crabos), qu'il n'y aurait pas cette saison de report de matchs pour cause de grippe A-H1N1, sauf en cas de :

- décision des autorités publiques ;
- décision du Président de la Commission des Epreuves Fédérales, sur avis conforme de la Commission médicale de la FFR.

La Commission des Règlements de la FFR examinera les dossiers des clubs dont l'équipe réserve aura déclaré « forfait » en raison de la participation d'un nombre significatif de ses joueurs en équipe première pour pallier aux absences liées à des cas avérés de grippe A-H1N1. Elle pourra demander tous éléments permettant d'en justifier et, à titre exceptionnel, prendre toute mesure dérogatoire qui lui apparaîtra opportune, telle que la non-application des sanctions sportives et/ou financières prévues à l'article 342-1 des Règlements Généraux de la FFR.

Le Secrétaire Général,



Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Ligue Nationale de Rugby
Le personnel de la FFR